

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ – MAJEURS**(Validité 15 ans)**

La demande ET la remise de la Carte Nationale d'Identité se font SUR RENDEZ-VOUS au 02.98.04.00.11, en mairie de Lannilis
Présence obligatoire du demandeur pour la demande ET la remise.

Le dossier doit être complet pour permettre l'enregistrement de la demande : documents **ORIGINAUX**.

Merci d'apporter votre stylo (encre noire) pour les signatures, lors de la demande et de la remise

Date de rendez-vous :

.....

1^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou Vol
<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>	<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>	<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande et n° de timbre fiscal ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>
<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes, front dégagé (pas de frange) - photographe ou photomaton agréé : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...) Personnes hébergées ** (voir en bas de page)</p> <p>☞ Passeport en cours de validité ou périmé depuis - de 2 ans OU acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si votre lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>Renseignements à fournir : FILIATION : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents.</p>	<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes, front dégagé (pas de frange) - photographe ou photomaton agréé : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...) Personnes hébergées ** (voir en bas de page)</p> <p>☞ Ancienne CNI*</p> <p>Si CNI* périmée depuis + de 2 ans ou si modification (ex. changement d'état civil), acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si votre lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>*CNI : Carte Nationale d'Identité</p>	<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes, front dégagé (pas de frange) - photographe ou photomaton agréé : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...) Personnes hébergées ** (voir en bas de page)</p> <p>☞ Passeport en cours de validité ou périmé depuis - de 2 ans OU acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si votre lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>☞ Déclaration de perte (imprimé disponible en mairie ou sur service-public.fr (cerfa n° 14011*01) ou de vol (gendarmerie))</p> <p>☞ Timbres fiscaux : 25 € (achat en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans les bureaux de tabac ou à la trésorerie)</p>

**** Personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans) : justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant (hébergement stable de + de 3 mois : à préciser dans l'attestation)**